

Principales attentes des trappeurs au Québec

1. Assurer l'avenir du piégeage au Québec.
2. Maintenir la rentabilité de l'exploitation des animaux à fourrure à l'échelle des terrains de piégeage enregistrés.
3. Protéger les espèces proies des animaux à fourrure forestiers : lièvres, campagnols à dos roux, gélinottes, etc.
4. Assurer la prise en compte des besoins en habitat de la faune exploitée, à l'échelle des terrains de piégeage.
5. Considérer la faune exploitée comme un produit de la forêt, au même titre que la matière ligneuse et en maintenir la productivité par des choix d'interventions appropriées, et ce, à l'échelle des terrains de piégeage.

1.1. Attente N°1

Assurer l'avenir du piégeage au Québec.

1.2. Préoccupation

Le piégeage des animaux à fourrure compte de moins en moins d'adeptes. Les coûts élevés reliés à la pratique de cette activité commerciale, le nombre de prises relativement faible dans les forêts aménagées et les faibles prix offerts pour les fourrures sont les principales raisons entraînant le désintéressement à la pratique de cette activité. Plusieurs détenteurs de terrains de piégeage ne réussissent plus à capturer les cinq espèces et les quinze bêtes exigées par la réglementation. Inutile d'ajouter que ces derniers ne réussissent pas à obtenir suffisamment de revenus pour tout au moins combler les dépenses inhérentes. Au Québec il n'existe pas de formule de compensation pour les pertes d'habitat reliées à l'exploitation forestière, comme c'est le cas en Saskatchewan.

1.3. Justifications

Le trappage contribue à maintenir un équilibre entre les populations d'animaux sauvages. C'est une activité commerciale qui cadre parfaitement avec la philosophie du développement durable. Il contribue également à limiter la propagation de maladies, souvent reliées à la surpopulation animale, telles la rage, la tularémie, la galle, etc., qui risquent de se transmettre à l'homme et aux animaux domestiques. Ce contrôle des populations animales sauvages profite également aux éleveurs (de moutons en particulier), aux fermiers, aux chasseurs, aux villégiateurs, pêcheurs, randonneurs, etc. Il profite aussi aux industries (forestières, minières, ferroviaires) et aux municipalités qui pourraient voir leurs coûts d'entretien de chemins exploser en l'absence du piégeage du castor. Il a été démontré qu'en l'absence de piégeage, les coûts reliés aux problèmes causés par la faune se chiffrent à plus de 250\$ annuellement par citoyen (IAFWA, 2004). Le trappage représente une source de revenus importante pour les trappeurs, sans parler des milliers d'emplois qui y sont reliés et des retombées économiques directes et indirectes engendrées.

1.4. Solutions suggérées

- Considérer la faune exploitée comme un produit de la forêt, tout comme la matière ligneuse.
- Planifier le maintien de forêts-habitats au niveau de chaque terrain de piégeage.
- Limiter l'artificialisation de la forêt sur les TP aux superficies ne se régénérant pas naturellement en essences commerciales après coupe.

1.5. Commentaire

Le piégeage comme on peut le constater, est une activité à encourager et à développer au bénéfice de toute la collectivité.

1.6 Références

IAFWA, 2004. Les conséquences prévisibles de l'abandon de la chasse et du piégeage comme outils d'aménagement de la faune. Washington, DC. Traduit par le MRNF. 65 p.

2.1. Attente N°2

Maintenir la rentabilité de l'exploitation des animaux à fourrure à l'échelle des terrains de piégeage enregistrés.

2.2. Préoccupations

La prise en compte des besoins en habitat de la faune exploitée n'est pas encore encadrée au Québec et les demandes, en ce sens, sont encore considérées comme des contraintes à l'exploitation forestière. Le Québec accuse à ce chapitre plusieurs décennies de retard sur l'Ontario et la Colombie-Britannique (Bergeron, 2010). Cette absence de considération pour les habitats de la faune entraîne des pertes considérables pour les trappeurs, ex : pour la martre, les prises passent de 12 martres/100 nuits-piège (en sapinière mûre et surannée) (Clément Fortin, ministère de l'Environnement et de la Faune, Direction régionale de Québec, 1996, comm. pers., cité dans Bélanger 2001) à nulle au niveau des terrains de piégeage touchés par des interventions forestières massives. Les captures de martres se situent à 1,5 martre/100 nuits-piège dans la forêt aménagée de la réserve faunique des Laurentides (Banville, 1983; Fortin et Cantin, 1990 cités dans Bélanger 2001). L'effet négatif des différentes interventions forestières sur la martre se répercute également sur le lynx, le pékan et le petit gibier. Plusieurs de nos trappeurs ont dû abandonner leur terrain de piégeage suite aux interventions forestières massives, étant dans l'impossibilité de respecter les quotas de prises imposées par le MRNF et de rentabiliser leur activité de trappage.

2.3. Justifications

- « Le développement durable implique le respect de la capacité productive de chacune des ressources incluant évidemment les ressources fauniques. » (OIFQ)
- « Le maintien de la biodiversité oblige à considérer toutes les espèces présentes sur un territoire, il faut donc développer une approche globale qui consiste à assurer une disponibilité d'habitats qui convient à la majorité des espèces. » (Potvin et Bélanger, 1995)
- Ces grandes balises devraient nous amener vers des choix d'interventions de récolte et de régénération des forêts ayant le moins d'effets négatifs sur les habitats de la faune, tout en visant à conserver une production d'animaux à fourrure au moins à un niveau moyen à l'échelle des terrains de piégeage.

2.4. Solutions suggérées

1. Maintenir à l'échelle des unités de paysage (5 à 10 km²) composant les terrains de piégeage (TP) une quantité et qualité d'habitat répondant aux besoins de la martre (espèce parapluie reconnue pour les animaux à fourrure forestiers, le petit gibier et l'orignal) permettant une récolte moyenne de martres et soutenue à l'échelle des TP.

2. Appliquer les recommandations de Potvin, Courtois, Payer et Harrison, en ce qui a trait à la protection des structures des peuplements forestiers lors des interventions forestières en favorisant l'implantation de peuplements forestiers inéquiens (irréguliers) (Potvin et Courtois, 1998 ; Payer et Harrison, 1999a, 1999b et 2003).
3. Protéger la haute régénération, les chicots et les arbres présentant un certain potentiel à le devenir lors de coupes totales ou partielles.
4. Limiter les plantations aux superficies ne se régénérant pas après coupes en essences commerciales.
5. Tenir compte des limites des terrains de piégeage (TP) lors de la planification des interventions forestières.
6. Éviter toute conversion de peuplements.
7. Éviter l'introduction d'espèces non locales.
8. Allonger la période de révolution, afin de permettre aux peuplements forestiers de jouer leur rôle au niveau des écosystèmes. L'établissement de la haute régénération dans un peuplement forestier à un niveau accueillant pour le lièvre pourrait servir de balise.
9. Conserver en tout temps, sur chaque TP 60 % ou plus de forêts naturelles de 7 m et plus par bloc de 100 ha (1 km²) et plus dont la largeur minimale devrait être 500 mètres.
10. Conserver en tout temps sur chaque TP 30 à 40 % de peuplements résineux ou mélangés matures, catalogués de bon à excellent selon la Clé d'évaluation des potentiels d'habitat de la martre (FAPAQ 2000), dont 5 à 10 % en peuplements surannés (Bélanger 2001).
11. Limiter le pourcentage d'ouverture (peuplements de 3 m et moins et coupes partielles récentes) dans chaque terrain de piégeage à un maximum de 30 % (Potvin et al., 2000 ; Fuller et Harrison 2000).
12. Favoriser l'usage des coupes partielles étant donné que l'effet négatif sur les habitats de la martre aura une durée moindre que la coupe avec protection de la régénération et des sols (CPRS).
13. Favoriser le maintien de peuplements denses au stade gaulis en limitant les traitements d'éclaircies précommerciales afin de répondre aux besoins du lièvre en période hivernale soit en maintenant un minimum de 25 000 unités/ha (chaque résineux laissés sur pied valant 3 unités et chaque feuillu valant 1 unité).
14. Étaler les coupes dans le temps et dans l'espace. Planifier la récolte des bois en trois interventions, en laissant intact, lors de la première récolte au moins 60% de forêt de

7 m et plus par unité de paysage (Bélanger, 2001).

15. Assurer une bonne connectivité entre les îlots de réserve (refuges biologiques) et les blocs de forêt habitat demandés précédemment.

2.5. Commentaires

La situation actuelle ne devrait pas exister, car selon l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec, l'aménagement forestier durable exige la prise en compte des besoins en habitat de la faune.

2.6. Références

- BÉLANGER, L. 2001. La forêt mosaïque comme stratégie de conservation de la biodiversité de la sapinière boréale de l'Est : l'expérience de la forêt Montmorency. *Le naturaliste canadien*. 125(3) : 18-25.
- BERGERON, Y. 2010. Surprise Boréale. *l'Actualité*. Février: 18-20.
- FAPAQ. 2000. Clé d'évaluation du potentiel d'habitat de la martre d'Amérique (*Martes americana*). Gouvernement du Québec. Société de la Faune et des Parcs du Québec.
- FULLER, A.K. et D.J. HARRISON. 2000. Influence of partial timber harvesting on American marten and their primary prey in Northcentral Maine. College of Natural Resources, Forestry and Agriculture, University of Maine, Orono, Maine, USA.
- PAYER, D.C. et D.J. HARRISON. 1999a. Influences of timber harvesting and trapping on habitat selection and demographic characteristics of marten (Final contract report). Orono, ME : University of Maine.
- PAYER, D.C. et D.J. HARRISON. 1999b. Effects of forest structure on spatial distribution of American marten (Technical Bulletin, No. 787). Research Triangle Park, NC : National Council of the Paper Industry for Air and Stream Improvement.
- PAYER, D.C. et D.J. HARRISON. 2003. Influence of forest structure on habitat use by American marten in an industrial forest. *Forest Ecology and Management*. 179: 145-156.
- POTVIN, F. 1998. La martre d'Amérique (*Martes americana*) et la coupe à blanc en forêt boréale : Une approche télémétrique et géomatique. Thèse de doctorat, Département des sciences du bois et de la forêt, Faculté de Foresterie et de Géomatique, Université Laval. 245 p.
- POTVIN, F. et L. BÉLANGER, 1995. Pour préserver la biodiversité au Québec, une approche à l'échelle du paysage forestier s'impose. *L'Aubelle* 109 : 19-22.

POTVIN, F., L. BÉLANGER et K. LOWELL. 2000. Marten habitat selection in a clearcut boreal landscape. *Cons. Biol.* 14: 844-857.

POTVIN, F. et R. COURTOIS. 1998. Effets à court terme de l'exploitation forestière sur la faune terrestre : synthèse d'une étude de cinq ans en Abitibi-Témiscamingue et implications pour l'aménagement forestier. Québec, Ministère de l'Environnement et de la Faune, Direction de la faune et des habitats. 91 p.

3.1 Attente N°3

Protéger les espèces proies des animaux à fourrure forestiers : lièvres, campagnols à dos roux, gélinottes, etc.

3.2 Préoccupations

Le régime de forêt équienne appliqué aux peuplements résineux et mélangés respecte peu ou pas l'évolution naturelle de ces peuplements. On sait par exemple que le lièvre est présent à deux niveaux dans l'évolution des peuplements forestiers soit, au stade de gaulis et au stade suranné. Lorsque l'on pratique des EPC pour favoriser la croissance d'un peuplement forestier, on détruit l'habitat du lièvre du stade de gaulis. De même, lorsqu'un peuplement forestier est récolté dès qu'il atteint la maturité, soit, avant qu'il n'atteigne le stade suranné, on retranche cette superficie de l'habitat du lièvre. Cette façon de faire a entraîné que la population du lièvre en Mauricie ne connaît plus les cycles habituels. Depuis près de 20 ans, la population de cette espèce s'est maintenue à son plus bas niveau. Toutes les espèces qui dépendent de la présence du lièvre en sont affectées. Résultat, le MRNF a réduit les quotas de prise du lynx et souhaite depuis plusieurs années en interdire le piégeage. S'ajoute à ce tableau les plantations forestières, l'introduction de nouvelles espèces tels, le peuplier hybride, le mélèze européen, lesquels ne représentent pas des habitats acceptables pour le lièvre, la gélinotte et le campagnol à dos roux, à cause principalement de l'absence de structure complexe.

3.3 Justifications

Il existe une abondante littérature scientifique se rapportant aux effets des coupes et des travaux sylvicoles sur les populations de lièvres, de campagnols à dos roux et de la gélinotte (Voir à ce sujet, le Guide d'aménagement de l'habitat de la martre de la FTGQ).

3.4 Solutions suggérées

- 1 Maintenir à l'échelle des unités de paysage (5 à 10 km²) composant les terrains de piégeage (TP) une quantité et qualité d'habitat répondant aux besoins de la martre (espèce parapluie reconnue pour les animaux à fourrure forestiers, le petit gibier et l'orignal) permettant une récolte moyenne de martres et soutenue à l'échelle des TP.
- 2 Appliquer les recommandations de Potvin, Courtois, Payer et Harrison, en ce qui a trait à la protection des structures des peuplements forestiers lors des interventions forestières en favorisant l'implantation de peuplements forestiers inéquiens (irréguliers) (Potvin et Courtois, 1998 ; Payer et Harrison, 1999a, 1999b et 2003).
- 3 Protéger la haute régénération, les chicots et les arbres présentant un certain potentiel à le devenir lors de coupes totales ou partielles.
- 4 Limiter les plantations aux superficies ne se régénérant pas après coupes en essences commerciales.

- 5 Tenir compte des limites des terrains de piégeage (TP) lors de la planification des interventions forestières.
- 6 Éviter toute conversion de peuplements.
- 7 Éviter l'introduction d'espèces non locales.
- 8 Allonger la période de révolution, afin de permettre aux peuplements forestiers de jouer leur rôle au niveau des écosystèmes. L'établissement de la haute régénération dans un peuplement forestier à un niveau accueillant pour le lièvre pourrait servir de balise.
- 9 Conserver en tout temps, sur chaque TP 60 % ou plus de forêts naturelles de 7 m et plus par bloc de 100 ha (1 km²) et plus dont la largeur minimale devrait être 500 mètres.
- 10 Conserver en tout temps sur chaque TP 30 à 40 % de peuplements résineux ou mélangés matures, catalogués de bon à excellent selon la Clé d'évaluation des potentiels d'habitat de la martre (FAPAQ 2000), dont 5 à 10 % en peuplements surannés (Bélanger 2001).
- 11 Limiter le pourcentage d'ouverture (peuplements de 3 m et moins et coupes partielles récentes) dans chaque terrain de piégeage à un maximum de 30 % (Potvin et al., 2000 ; Fuller et Harrison 2000).
- 12 Favoriser l'usage des coupes partielles étant donné que l'effet négatif sur les habitats de la martre aura une durée moindre que la coupe avec protection de la régénération et des sols (CPRS).
- 13 Favoriser le maintien de peuplements denses au stade gaulis en limitant les traitements d'éclaircies précommerciales afin de répondre aux besoins du lièvre en période hivernale soit en maintenant un minimum de 25 000 unités/ha (chaque résineux laissés sur pied valant 3 unités et chaque feuillu valant 1 unité).
- 14 Étaler les coupes dans le temps et dans l'espace. Planifier la récolte des bois en trois interventions, en laissant intact, lors de la première récolte au moins 60% de forêt de 7 m et plus par unité de paysage (Bélanger, 2001).
- 15 Assurer une bonne connectivité entre les îlots de réserve (refuges biologiques) et les blocs de forêt habitat demandés précédemment.

15.1 Commentaires

Nous avons ici, un défi majeur pour atteindre les prérequis d'un aménagement durable des forêts.

15.2 Références

- BÉLANGER, L. 2001. La forêt mosaïque comme stratégie de conservation de la biodiversité de la sapinière boréale de l'Est : l'expérience de la forêt Montmorency. *Le naturaliste canadien*. 125(3) : 18-25.
- FAPAQ. 2000. Clé d'évaluation du potentiel d'habitat de la martre d'Amérique (*Martes americana*). Gouvernement du Québec. Société de la Faune et des Parcs du Québec.
- FTGQ, (en cours de réalisation). Guide d'aménagement de l'habitat de la martre.
- FULLER, A.K. et D.J. HARRISON. 2000. Influence of partial timber harvesting on American marten and their primary prey in Northcentral Maine. College of Natural Resources, Forestry and Agriculture, University of Maine, Orono, Maine, USA.
- PAYER, D.C. et D.J. HARRISON. 1999a. Influences of timber harvesting and trapping on habitat selection and demographic characteristics of marten (Final contract report). Orono, ME : University of Maine.
- PAYER, D.C. et D.J. HARRISON. 1999b. Effects of forest structure on spatial distribution of American marten (Technical Bulletin, No. 787). Research Triangle Park, NC : National Council of the Paper Industry for Air and Stream Improvement.
- PAYER, D.C. et D.J. HARRISON. 2003. Influence of forest structure on habitat use by American marten in an industrial forest. *Forest Ecology and Management*. 179: 145-156.
- POTVIN, F. 1998. La martre d'Amérique (*Martes americana*) et la coupe à blanc en forêt boréale : Une approche télémétrique et géomatique. Thèse de doctorat, Département des sciences du bois et de la forêt, Faculté de Foresterie et de Géomatique, Université Laval. 245 p.
- POTVIN, F., L. BÉLANGER et K. LOWELL. 2000. Marten habitat selection in a clearcut boreal landscape. *Cons. Biol.* 14: 844-857.
- POTVIN, F. et R. COURTOIS. 1998. Effets à court terme de l'exploitation forestière sur la faune terrestre : synthèse d'une étude de cinq ans en Abitibi-Témiscamingue et implications pour l'aménagement forestier. Québec, Ministère de l'Environnement et de la Faune, Direction de la faune et des habitats. 91 p.

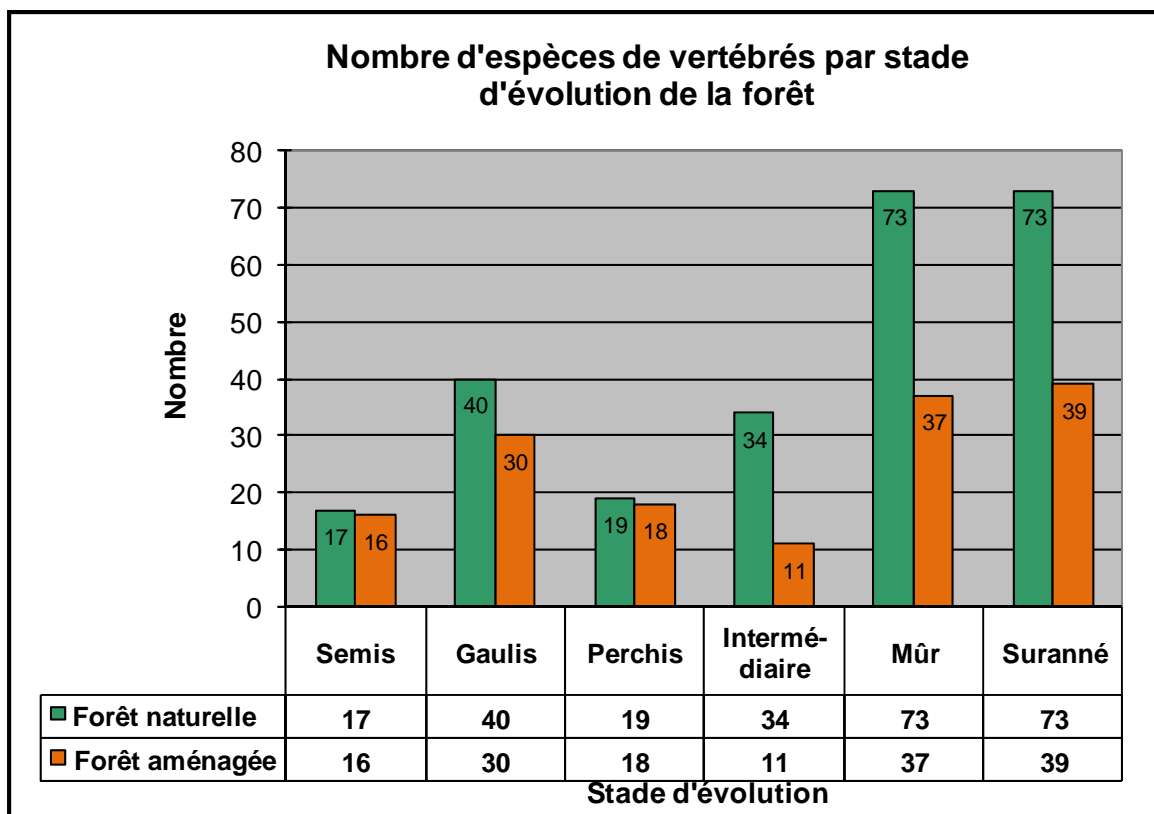
4.1 Attente N°4

La prise en compte des besoins en habitat de la faune exploitée, à l'échelle des terrains de piégeage.

4.2 Préoccupations

Le régime d'aménagement de forêt équienne utilisé actuellement entraîne des pertes au niveau des habitats de la faune et une baisse considérable du nombre d'espèces de vertébrés. En Colombie Britannique, on a chiffré ces pertes par stades de développement des peuplements forestiers (voir tableau 4.2.1). Nous n'avons pas trouvé de données de ce genre pour les forêts du Québec, mais rien ne nous indique actuellement que la situation serait différente. De plus, nos voisins ontariens chiffrent la présence de martres dans les forêts de seconde venue de 50 ans et plus à 30% de celle des forêts non exploitées.

4.2.1 Brève description de la préoccupation et de la ressource concernée



Nombre d'espèces de vertébrés par stade d'évolution de la forêt (Bunnell et Dunsworth, 2009)

4.3 Justifications

L'abondante littérature scientifique sur la martre et ses espèces proies, démontre clairement l'impact négatif des différentes interventions forestières telles : les CPRS, les CP, les plantations et les EPC.

La prise en compte des besoins en habitat de la faune exploitée n'est pas encore encadrée au Québec et les demandes en ce sens sont encore considérées comme des contraintes à l'exploitation forestière. Le Québec accuse à ce chapitre plusieurs décennies de retard sur l'Ontario et la Colombie-Britannique (Bergeron, 2010).

4.4 Solutions suggérées

1. Maintenir à l'échelle des unités de paysage (5 à 10 km²) composant les terrains de piégeage (TP) une quantité et qualité d'habitat répondant aux besoins de la martre (espèce parapluie reconnue pour les animaux à fourrure forestiers, le petit gibier et l'original) permettant une récolte moyenne de martres et soutenue à l'échelle des TP.
2. Appliquer les recommandations de Potvin, Courtois, Payer et Harrison, en ce qui a trait à la protection des structures des peuplements forestiers lors des interventions forestières en favorisant l'implantation de peuplements forestiers inéquiens (irréguliers) (Potvin et Courtois, 1998 ; Payer et Harrison, 1999a, 1999b et 2003).
3. Protéger la haute régénération, les chicots et les arbres présentant un certain potentiel à le devenir lors de coupes totales ou partielles.
4. Limiter les plantations aux superficies ne se régénérant pas après coupes en essences commerciales.
5. Tenir compte des limites des terrains de piégeage (TP) lors de la planification des interventions forestières.
6. Éviter toute conversion de peuplements.
7. Éviter l'introduction d'espèces non locales.
8. Allonger la période de révolution, afin de permettre aux peuplements forestiers de jouer leur rôle au niveau des écosystèmes. L'établissement de la haute régénération dans un peuplement forestier à un niveau accueillant pour le lièvre pourrait servir de balise.
9. Conserver en tout temps, sur chaque TP 60 % ou plus de forêts naturelles de 7 m et plus par bloc de 100 ha (1 km²) et plus dont la largeur minimale devrait être 500

- mètres.
10. Conserver en tout temps sur chaque TP 30 à 40 % de peuplements résineux ou mélangés matures, catalogués de bon à excellent selon la Clé d'évaluation des potentiels d'habitat de la martre (FAPAQ 2000), dont 5 à 10 % en peuplements surannés (Bélanger 2001).
 11. Limiter le pourcentage d'ouverture (peuplements de 3 m et moins et coupes partielles récentes) dans chaque terrain de piégeage à un maximum de 30 % (Potvin et al., 2000 ; Fuller et Harrison 2000).
 12. Favoriser l'usage des coupes partielles étant donné que l'effet négatif sur les habitats de la martre aura une durée moindre que la coupe avec protection de la régénération et des sols (CPRS).
 13. Favoriser le maintien de peuplements denses au stade gaulis en limitant les traitements d'éclaircies précommerciales afin de répondre aux besoins du lièvre en période hivernale soit en maintenant un minimum de 25 000 unités/ha (chaque résineux laissés sur pied valant 3 unités et chaque feuillu valant 1 unité).
 14. Étaler les coupes dans le temps et dans l'espace. Planifier la récolte des bois en trois interventions, en laissant intact, lors de la première récolte au moins 60% de forêt de 7 m et plus par unité de paysage (Bélanger, 2001).
 15. Assurer une bonne connectivité entre les îlots de réserve (refuges biologiques) et les blocs de forêt habitat demandés précédemment.

4.5 Commentaires

Il faut noter que les UAF de la Mauricie sont certifiées FSC (sauf la nouvelle venue), même si l'aménagement de forêt équienne s'y pratique. Que faut-il conclure de la rigueur de ces normes ? Est-ce vraiment un gage d'aménagement durable des forêts ?

4.6 Références

- BÉLANGER, L. 2001. La forêt mosaïque comme stratégie de conservation de la biodiversité de la sapinière boréale de l'Est : l'expérience de la forêt Montmorency. *Le naturaliste canadien*. 125(3) : 18-25.
- BERGERON, Y., 2010. Surprise Boréale. *l'Actualité*. Février: 18-20.
- BUNNELL, F.L. et G.B. DUNSWORTH. 2009. *Forestry and biodiversity. Learning how to sustain biodiversity in managed forests*. UBCPress. Vancouver. British-Colombia. 349 p.

- FAPAQ. 2000. Clé d'évaluation du potentiel d'habitat de la martre d'Amérique (*Martes americana*). Gouvernement du Québec. Société de la Faune et des Parcs du Québec.
- FTGQ, (en cours de réalisation). Guide d'aménagement de l'habitat de la martre.
- FULLER, A.K. et D.J. HARRISON. 2000. Influence of partial timber harvesting on American marten and their primary prey in Northcentral Maine. College of Natural Resources, Forestry and Agriculture, University of Maine, Orono, Maine, USA.
- PAYER, D.C. et D.J. HARRISON. 1999a. Influences of timber harvesting and trapping on habitat selection and demographic characteristics of marten (Final contract report). Orono, ME : University of Maine.
- PAYER, D.C. et D.J. HARRISON. 1999b. Effects of forest structure on spatial distribution of American marten (Technical Bulletin, No. 787). Research Triangle Park, NC : National Council of the Paper Industry for Air and Stream Improvement.
- PAYER, D.C. et D.J. HARRISON. 2003. Influence of forest structure on habitat use by American marten in an industrial forest. *Forest Ecology and Management*. 179: 145-156.
- POTVIN, F. 1998. La martre d'Amérique (*Martes americana*) et la coupe à blanc en forêt boréale : Une approche télémétrique et géomatique. Thèse de doctorat, Département des sciences du bois et de la forêt, Faculté de Foresterie et de Géomatique, Université Laval. 245 p.
- POTVIN, F., L. BÉLANGER et K. LOWELL. 2000. Marten habitat selection in a clearcut boreal landscape. *Cons. Biol.* 14: 844-857.
- POTVIN, F. et R. COURTOIS. 1998. Effets à court terme de l'exploitation forestière sur la faune terrestre : synthèse d'une étude de cinq ans en Abitibi-Témiscamingue et implications pour l'aménagement forestier. Québec, Ministère de l'Environnement et de la Faune, Direction de la faune et des habitats. 91 p.

5.1 Attente N°5

Considérer la faune exploitée comme un produit de la forêt, au même titre que la matière ligneuse et en maintenir la productivité par des choix d'interventions appropriées, et ce, à l'échelle des terrains de piégeage.

5.2 Préoccupations

La prise en compte des besoins en habitat de la faune exploitée n'est pas encore un intrant dans la préparation des plans d'aménagement forestier. En guise d'habitat pour la faune, on se réfère à la forêt résiduelle, sans se questionner sur la qualité d'accueil et de support de cette forêt.

5.3 Justifications

Dans une démarche de GIR, nous devrions parler de forêt-habitat, c'est-à-dire de forêt planifiée de façon à conserver les quantités et qualités d'habitat voulues pour supporter la faune exploitée à un niveau tout au moins moyen ; en évitant de verser dans la production prioritaire et ce, que ce soit sur les plans faune ou matière ligneuse. Nous devrions voir dans les plans d'aménagement forestier des tableaux à l'échelle des UAF et des TP montrant l'état des habitats de la martre ; la martre étant une espèce parapluie, notamment pour les animaux à fourrure forestiers.

5.4 Solutions suggérées

- Bonifier les plans d'aménagement forestier en traitant le volet habitat de la Faune, en utilisant comme intrant le Guide d'aménagement de la martre de la FTGQ.
- Informer les trappeurs de l'impact des interventions projetées sur la qualité et la quantité des habitats de la martre et du lynx sur leur TP.
- Conserver les peuplements forestiers ayant les plus forts potentiels pour la production faunique, afin de compenser pour les pertes en habitat que les interventions forestières entraîneront et mettront de 10 à 50 ans à se corriger.

5.5 Commentaires

Cette attente cadre parfaitement avec la philosophie du développement durable. On ne peut prétendre pratiquer l'aménagement durable des forêts en n'ayant aucune considération pour les habitats fauniques, comme c'est le cas actuellement pour plusieurs espèces, dont les animaux à fourrure forestiers.

5.6 Références

FTGQ, (en cours de réalisation). Guide d'aménagement de l'habitat de la martre.